



Lignes de partage : une expérience pédagogique d'architecture littorale

Sabine Guth, Benoit Moreira

► To cite this version:

Sabine Guth, Benoit Moreira. Lignes de partage : une expérience pédagogique d'architecture littorale. CIST2023 - Apprendre des territoires / Enseigner les territoires, Collège international des sciences territoriales (CIST), Nov 2023, Aubervilliers, Campus Condorcet, centre des Colloques, France. pp.339-342. hal-04426213

HAL Id: hal-04426213

<https://hal.science/hal-04426213>

Submitted on 30 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Lignes de partage : **une expérience pédagogique d'architecture littorale**

AUTEUR·ES

Sabine GUTH,
Benoît MOREIRA

RÉSUMÉ

L'atelier de projet *Lignes de partage* propose aux étudiant·es de l'école d'architecture de Nantes de travailler sur des situations de forte vulnérabilité du littoral des Côtes d'Armor (Bretagne), pour y articuler des questions environnementales avec une approche critique des spatialités de la vie quotidienne. Un retour d'expérience nous a montré : d'un côté, que le contact direct avec des points de vue et des attentes concrètes enrichit l'expérience des étudiant·es, qui découvrent là une possibilité de projet au-delà du champ de l'édification et, de l'autre, que la mécanique de l'atelier crée les conditions d'un nouveau jeu d'acteurs dans la fabrique urbaine. La capacité du projet architectural à se saisir d'enjeux territoriaux et à les reformuler est discutée à partir de la définition des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le PLUi : quel espace critique du projet cet outil de l'aménagement contemporain générant une situation tendue permet-il d'inventer ?

MOTS CLÉS

projet architectural, fabrique urbaine, territoires ruraux, spatialités du quotidien, montée des eaux, adaptabilité

ABSTRACT

The project workshop *Lignes de partage* (*Shared Lines*) gave students from the Nantes School of Architecture the opportunity to work on highly vulnerable situations on the Côtes d'Armor coast (Brittany), linking macro-environmental issues with a critical approach to the spatialities of everyday life. A look back at this device leads to a number of observations. On the one hand, the direct contact with viewpoints and concrete expectations enriches the experience of students, who discover a project possibility beyond the scope of the building itself. On the other hand, the mechanics of the studio create the conditions for a new interplay of players, shaking up the urban design. The capacity of the architectural project to seize and reformulate territorial issues is discussed, based on the definition of the planning and development guidelines (orientations d'aménagement et de programmation / OAP) in the PLUi: What kind of critical space does this instrument of contemporary planning generating a tense situation make it possible to invent?

KEYWORDS

Architectural project, Urban factory, Rural territories, Spatialities of everyday life, Rising sea level, Adaptability

Située dans les Côtes d'Armor, Binic-Étables-sur-mer est l'une des nombreuses communes de France¹ dont l'action en matière d'urbanisme et d'aménagement va devoir s'adapter à la montée du niveau de la mer et à l'érosion du littoral, phénomènes aggravés par le réchauffement climatique, la pression démographique et touristique, et l'intensification de l'agriculture. Comment faire lorsqu'un territoire que l'on habite au quotidien risque de devenir progressivement inhabitable ? Comment aider à prendre conscience de cette problématique ? Quelles actions de transformation engager pour pouvoir continuer à l'habiter, mais autrement ? (Magnan *et al.*, 2023). De septembre 2022 à janvier 2023, une trentaine d'étudiants et d'étudiantes en architecture de l'atelier de projet *Lignes de partage*², en 3^e année de licence à l'école nationale supérieure d'architecture de Nantes (ENSAN), ont abordé ces questions dans le cadre d'un partenariat avec le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes d'Armor, impliquant différents acteurs, et en premier lieu la commune.

La vulnérabilité de ce territoire littoral, lieu de discontinuité, de transition et d'acculturation, entre eau et terre, ruralité et urbanité, constitue un espace de projet qui a été exploré en croisant des questions macro-socio-environnementales liées au changement climatique et à la réduction du vivant avec une approche critique des spatialités de la vie quotidienne, où s'inscrivent les pratiques de production-consommation ordinaires qui mettent en crise l'habitabilité du monde. En plus de tester la capacité d'un projet d'architecture à articuler édification et stratégie territoriale, les futur·es architectes sont encourag·es à s'intéresser à tout cadrage ou échelle intermédiaire correspondant à une communauté de vie ou un réseau d'interdépendances, susceptibles d'ouvrir un pouvoir de métamorphose et de réinvention de quotidiennetés attentives à leur environnement (Pruvost, 2021).

Un retour sur ce dispositif pédagogique permet d'observer d'une part comment la rencontre avec les acteurs d'un territoire met à l'épreuve et enrichit l'expérience pédagogique des étudiant·es, qui découvrent là l'existence d'une possibilité de projet au-delà du champ de l'édification, et d'autre part comment le statut et la mécanique de l'atelier impactent le territoire de projet, en mettant en place les conditions d'un nouveau jeu d'acteurs, qui interfère sur les pratiques de la fabrique urbaine. Il permet aussi de discuter de la capacité du projet d'architecture à se saisir d'enjeux territoriaux et à les reformuler, en revenant sur les

1 Le décret n° 2022-750 du 29 avril 2022 en établit la liste [[legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2022/04/30/0101](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2022/04/30/0101)].

2 Sous la coordination de Sabine Guth et Anne Bossé, avec Michel Bazantay, Julie Gangneux-Kébé et Benoît Moreira.

modalités de la définition des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi³), qui génère une situation tendue, entre politique nationale de densification au service de la « ville durable » et ambitions et stratégies de collectivités locales : quel espace critique du projet cet instrument de l'aménagement contemporain permet-il d'inventer ?

ARCHITECTURES DU TERRITOIRE-SUJET EN SITUATION PÉDAGOGIQUE

Pour explorer la capacité du projet d'architecture à se saisir d'enjeux territoriaux (que fait le territoire à l'architecture et, réciproquement, que fait l'architecture au territoire ?), les étudiant-es ont exploré trois situations spécifiques de Binic-Étables-sur-mer : *l'estran* (zone de contact entre la rivière Ic et la mer), *la ferme* (parcelle agricole enclavée dans un quartier résidentiel du bourg anciennement Étables-sur-mer) et *les Prés-Calans* (ancienne lisière des communes de Binic et d'Étables-sur-mer, en position centrale suite à leur fusion). Sur *l'estran*, marqué par l'enjeu de l'adaptation de ce territoire à la montée du niveau de la mer et aux crues de la rivière, les propositions ont cherché à redonner place à l'eau, regagner des hauteurs, reprogrammer les futurs espaces publics et renouveler les continuités urbaines et les riverainetés : en revenant à un port à sec, en désaménageant le port actuel, en rénovant des lieux abandonnés pour accueillir les locaux à délocaliser... Sur *la ferme*, secteur plus silencieux issu de l'urbanisation progressive d'un territoire agricole sous forme de lotissements balnéaires, soumis aujourd'hui à diverses mutations et pressions (vieillesse de la population, vacance et saisonnalité, densification...), les propositions ont cherché à réinscrire des relations de voisinage, en opérant des porosités entre espèces, entre générations ou entre habitation et culture nourricière du sol, en favorisant les liaisons alternatives à la voiture, ou encore en proposant des espaces de pédagogie stimulant l'engagement écologique et facilitant l'action collective. Sur *les Prés-Calans*, les projets ont interrogé la notion de centralité en imaginant différentes formes de polarités, notamment à base de micro-hameaux, pour organiser la coexistence et le passage entre les mondes maritimes, urbains et agricoles, et maintenir des continuités écologiques tout en densifiant ; l'épaississement programmatique ainsi opéré a permis de définir la proposition d'une lisière habitable.

Ce travail a bénéficié de deux temps d'immersion sur site (marches, rencontres, débats...) offrant une prise directe avec un territoire et ses acteurs, qui a permis de saisir la grande diversité de points de vue, de missions et d'intérêts à l'œuvre. Cette rencontre avec la réalité de la fabrique territoriale et les attentes concrètes formulées par ses acteurs a renforcé l'implication des étudiant-es, qui ont découvert là l'existence d'un « espace de projet » dépassant l'horizon de l'édification et la partialité d'un cadre de commande préétabli. Plutôt que de développer des solutions définitives, il s'agit de construire une « situation de projet » permettant d'enclencher des processus de transformation, dans des temporalités diverses : à partir d'un travail d'observation et d'échanges, identifier des enjeux, formuler des questions-problèmes, les mettre en rapport avec des périmètres d'études / opérationnels à des échelles diverses, et associer enquête et spéculations programmatiques et spatiales, pour ouvrir des pistes de projet, dont on pose les attendus en même temps que le cadre et les modalités (Bossé & Didelon, 2022). Cette démarche architecturale et urbaine hors commande, qui considère l'architecture au-delà de l'objet et aborde le projet comme un processus, se construit précisément depuis l'endroit du territoire. Les écoles d'architecture constituent des lieux privilégiés pour mener une telle approche, à condition d'accepter de se déplacer, dans tous les sens du terme : sur le terrain, en se frottant à des approches et des savoirs autres, en cherchant à déconstruire certaines idées reçues, pour faire émerger un questionnement situé et une matière à projet riche et concrète. À travers cette voie moins écrite ou planifiée / planificatrice, qui laisse une large part au dialogue et à l'investigation, les futur-es architectes peuvent envisager de jouer un rôle d'acteur à l'écoute, non surplombant (De Carlo, 2022). Cet élargissement des horizons du projet architectural, qui amène à modifier ses cadres et ses modalités d'action, interroge aussi les frontières de la discipline et la question de l'agentivité de l'architecte, parmi d'autres, dans la perspective d'une transformation créative et responsable du monde (Viganò, 2012).

ARCHITECTURE DU JEU D'ACTEURS

Soutenue par le CAUE et la DDTM des Côtes d'Armor, l'invitation de Binic-Étables-sur-mer à travailler sur son territoire s'inscrit dans le contexte de l'élaboration du PLUi, sous la compétence de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Cette procédure, en cours depuis 2017, a amené les élus⁴ de la commune à s'interroger sur le choix des secteurs OAP⁵ et les possibilités d'y préfigurer des conditions d'aménagement garantes d'une prise en compte des singularités et qualités spatiales, quand les dernières lois en matière d'urbanisme tendent à faire de ce dispositif un levier de densification, au risque d'une uniformisation⁶. Ces questionnements font l'objet d'une motion sur le PLUi dans une délibération du conseil municipal de Binic-Étables-sur-mer (juillet 2022) faisant valoir la nécessité d'un temps de réflexion supplémentaire, motivant le partenariat pédagogique. Nous avons choisi de répondre à ces préoccupations sans nous limiter à une approche des OAP, en ouvrant la possibilité de « rencontrer » les secteurs et thématiques identifiés à partir de notre propre mécanique pédagogique : dézoomer pour

3 Plan local d'urbanisme intercommunal.

4 Sur un programme de transition écologique.

5 Orientations d'aménagement et de programmation, pièces obligatoires du plan local d'urbanisme (PLU, PLUi) qui expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement, sur un périmètre donné (OAP « de secteur ») ou sur un enjeu spécifique (OAP « thématiques ») [outil2amenagement.cerema.fr/les-orientations-d-amenagement-et-de-programmation-r296.html].

6 Voir en particulier, la loi ELAN (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, 2018) qui a renforcé les possibilités d'action des OAP en faveur de la densification, et la loi Climat et résilience (2021) qui vise à réduire de moitié le rythme d'artificialisation nouvelle d'ici 2031 et à atteindre une artificialisation nette de 0 % (ZAN) en 2050.

regarder les choses ensemble et considérer les sujets et faits dans leurs interdépendances ; dans un jeu d'allers-retours constants entre architecture et territoire, travailler une pluralité d'échelles et de cadrages correspondant aux questions diverses et souvent contradictoires posées par les situations rencontrées ; les traiter avec respect et positivité, en s'efforçant de transcender le regard « officiel » qui limite habituellement la perception et la compréhension de l'architecture, afin de saisir la capacité qu'ont certaines configurations spatiales à profiter de leurs conditions, et imaginer des architectures permettant d'en augmenter le potentiel.

Les projets développés et présentés aux habitant·es dans une galerie de la ville, dans un format vidéo très accessible, ont fait clairement apparaître les cadres de pensée et leviers d'action, à l'œuvre ou mobilisables : politique du lâcher prise engagée récemment par l'État sur les territoires touchés par la montée des eaux, perspective du ZAN⁷, prise de conscience écologique mais aussi persistance d'un certain déni d'une partie de la population locale face au changement climatique... Ils ont aussi permis de rendre plus tangibles certains positionnements et discours, de faire émerger des manques, des malentendus ou des conflits, mais aussi des pistes pour tenter de les résoudre. À la suite de notre travail, une mission OAP a ainsi été confiée par la commune à une architecte associée à un bureau d'études d'environnement et de paysage, dont les résultats semblent faire bouger des lignes au sein de l'opposition municipale et au niveau de la communauté d'agglomération qui réfléchit aujourd'hui à incorporer dans le PLUi certains principes issus de cette étude (et d'une autre étude menée de manière similaire dans une commune voisine).

À travers ses choix et dispositions, mais aussi son statut et ses modalités, l'atelier a non seulement amené un changement d'optique mais a aussi interféré avec les temps politiques, techniques et administratifs, déplaçant le jeu des acteurs. On peut faire l'hypothèse que le partage d'une telle situation pédagogique hors commande « autorise » les acteurs – en particulier les élus – à se mettre à hauteur des étudiant·es pour apprendre ensemble en cheminant, ouvrant d'autres niveaux d'écoute et d'imagination, permettant de dépasser certaines méfiances et postures. L'atelier apparaît alors comme un espace-temps réflexif à partir duquel on peut réinterroger les découpages / chaînages entre les différents niveaux et échelles de décision et d'action (Fromonot, 2022), et la temporalité de l'urgence trop souvent de mise (succession de nouvelles lois et règles, calendrier des procédures d'urbanisme, souci de rentabilité des opérations d'aménagement...). S'y pose dès lors aussi, paradoxalement, la question de son instrumentalisation. Comment expliquer par exemple le cloisonnement observé entre la production étudiante et la mission OAP de l'architecte, si ce n'est par souci du maire et de son adjointe à l'urbanisme de rester maîtres du jeu, au risque d'imposer en fin de compte une vision personnelle et un « (bon) goût » dont on ne parle pas, qui se joue à l'interface entre pensée urbaine et conception architecturale ?

LE TEMPS DU PROJET URBANO-ARCHITECTURAL

L'atelier *Lignes de partage* mené à Binic-Étables-sur-mer a mis en évidence l'intérêt et la possibilité d'articuler les approches urbaines et architecturales à travers la démarche du projet qui, malgré sa diffusion dans le domaine de l'urbanisme (Ingallina, 2013), reste relativement méconnue, et sans doute moins pratiquée dans les territoires ruraux⁸. À cette échelle intermédiaire du projet « urbano-architectural » – terme emprunté au concours European pour désigner une architecture qui « se fait partie intrinsèque du projet d'urbanisation, en se saisissant, elle aussi, des problématiques de conception d'espace public, de paysage, de territoires et des infrastructures »⁹ –, se jouent au moins deux « déplacements » du projet architectural : d'une part dans ses objets, car il ne s'agit pas uniquement de construire, on peut désaménager, déconstruire, inconstruire, réensauvager... (Awan *et al.*, 2011) et, d'autre part, dans ses leviers, ses méthodes et ses contours, car le projet est alors envisagé comme un processus, floutant les frontières entre enquête et conception, et cultivant les rapprochements disciplinaires.

Définir les rapports entre objet architectural et espace urbain / paysager sans brider les transformations et projets à venir, c'est exactement l'enjeu de la définition des OAP. Lors d'un entretien (juillet 2023), l'architecte chargée de cette mission a témoigné de la difficulté et de l'ambiguïté de l'exercice : pour répondre à la demande formulée dans le cahier des charges de dessins d'insertion dans l'existant, elle a fait le choix de produire sur la vingtaine de secteurs OAP des représentations perspectives aériennes basées sur des vues prises par un drone, pour y figurer des gabarits, des limites, des éléments existants à préserver, des dispositifs de distribution... Mais où arrêter le dessin ? Comment offrir des prises sans avoir les moyens de poursuivre la conversation ?

Notre expérience pédagogique nous amène à rejoindre le constat des élus : l'espace de singularisation ne peut se résumer à la densité ; prendre en compte la diversité et la complexité des situations de projet qui se présentent dans ce territoire littoral et mouvant demande du temps, que ce soit pour en prendre connaissance (dans tous les sens du terme), reconsidérer certaines catégorisations, inventer des processus et des écritures spécifiques..., en fin de compte accueillir l'incertitude, le dissensus, le désordre au sein de disciplines dont la culture est centrée sur le contrôle et la maîtrise. Dans cette approche d'une conception « provisoire », confrontant un territoire de projet à une série d'hypothèses qui en dévoilent sa substance et ouvrent le processus de sa transformation (De Carlo, 2022), la question du temps du projet se superpose dès lors à celle de son espace. Comment, à travers cet instrument de l'aménagement contemporain que constituent les OAP, et plus largement dans la fabrique urbaine et territoriale, repenser ce temps du projet « urbano-architectural » et en faire un espace critique ?

⁷ Zéro artificialisation nette (objectif à l'horizon 2050 défini par la loi Climat et résilience du 22 août 2021).

⁸ Au sens de l'Insee qui, depuis 2020, « propose une définition de l'espace rural basée sur un critère morphologique de densité : est rurale une commune très peu dense ou peu dense. Selon ce critère, le rural représente 33 % de la population française » [geoconfluences.ens-lyon.fr].

⁹ B. Vlay, avec la participation des membres du comité scientifique d'European, 2019, *Projets-processus. Manifeste* [european-europe.eu/fr/think-tank/projects-processes].

RÉFÉRENCES

- Awan N., Schneider T., Till J., 2011, *Spatial Agency. Other Ways of Doing Architecture*, London, Routledge [spatialagency.net].
- Bossé A., Didelon V., 2022, « Enquêtes et projets. Pour une hybridation des modalités pédagogiques au sein des écoles d'architecture », *Émulations*, n^{os} 39-40, p. 249-262 [doi.org/10.14428/emulations.039-40.13].
- De Carlo G., 2022, *L'architecture est trop sérieuse pour être laissée aux architectes*, Trocy-en-Multien, Conférences, « Choses humaines ».
- Fromonot F., 2022, « Interroger le monde par l'architecture », in L. Boegly & E. Curien (dir.), *Pesmes. Art de construire et engagement territorial*, Paris, Building Books–Avenir radieux, p. 119-124.
- Ingallina P., 2013 [2001], *Le projet urbain*, Paris, PUF.
- Magnan A. K., Liebel M., Meur-Ferec C., Muis A.-S., Petitjean A., Pinon L. 2023, *Territoires submergés*, Vincennes, éd. Terre urbaine, « La Fabrique de territoires ».
- Pruvost G., 2021, *Quotidien politique. Féminisme, écologie, subsistance*, Paris, La Découverte.
- Viganò P., 2012, *Les territoires de l'urbanisme. Le projet comme producteur de connaissance*, Genève, MétisPresses.
- « P comme projet : le projet urbain (et architectural) avec Patrick Henry », 2021, *Paroles urbaines, un abécédaire aléatoire de la ville, Le genre urbain* [podcast.ausha.co/le-genre-urbain/p-comme-projet-le-projet-urbain-avec-patrick-henri-et-architectural].

LES AUTEUR-ES

Sabine Guth

ENSAN – AUSser-IPRAUS
sabine.guth@nantes.archi

Benoît Moreira

ENSAN & CAUE des Côtes d'Armor
benoit.moreira@nantes.archi